

LIVRET D'ACCUEIL

LE PONT



*Les Papillons Blancs
de Bergerac*

LE PONT

Structure expérimentale d'hébergement spécialisé

100 route de Rosette
24100 BERGERAC
Tel :05.53.74.55.65

Vous venez d'être accueilli(e) au sein de la structure expérimentale d'hébergement spécialisé « *Le Pont* ». Afin de faciliter votre arrivée parmi nous, nous avons rédigé ce livret d'accueil. Il présente la structure et décrit l'organisation de la vie au quotidien.

Présentation de l'établissement

✓ Histoire

L'établissement existe depuis 1994, il était alors géré par une association indépendante et accueillait un public différent. En 2008, l'association « *Le Pont* » et l'association « *les Papillons Blancs* » ont fusionné.

✓ Agrément

À ce jour, l'établissement est géré par l'association « *les Papillons Blancs* » de Bergerac, dans le cadre d'un agrément structure expérimentale. Sa mission consiste à promouvoir l'autonomie, la protection et l'exercice de la citoyenneté.

Le Pont propose un accueil et un accompagnement très individualisé, dans le cadre d'un petit collectif, favorisant l'épanouissement chaque personne accueillie, dans le respect de son projet personnalisé.

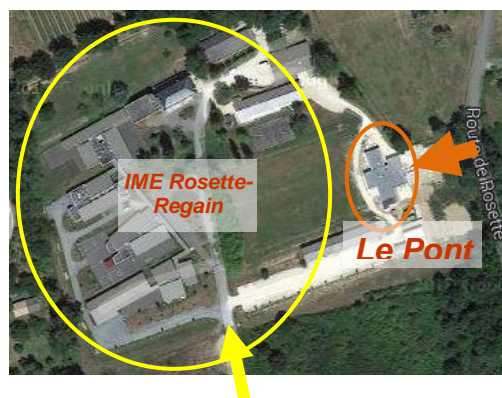
La structure accueille jusqu'à onze préadolescents, adolescents et jeunes adultes, des deux sexes, âgés de 10 à 21 ans, atteints d'autismes, de troubles envahissants du développement (Ted), de psychoses infantiles, présentant une déficience mentale, éventuellement porteurs de troubles associés ; orientés par les services de l'aide sociale à l'enfance (Ase).

Ces personnes bénéficient dans le même temps d'un accueil de jour dans un autre établissement géré, ou pas, par les *Papillons Blancs*.

✓ Localisation

La structure expérimentale d'hébergement spécialisé est située au 100 route de Rosette, à Bergerac, juste à côté de l'IME Rosette-Regain. Cependant, afin de garder l'identité de chacun des établissements, l'accès se fait par des routes séparées, d'où l'adresse différente.

La structure est constituée de locaux sécurisés qui se situent dans un cadre de verdure et à proximité de toutes commodités.



✓ Prestations

Dans le cadre de leur prise en charge, des prestations spécifiques, adaptées aux besoins particuliers de chaque usager sont mises en œuvre. Ces prestations s'articulent autour de :

- ✓ **La dimension éducative**, dont le support primordial est la vie quotidienne, dans la richesse et la diversité de ses déclinaisons (instauration du lien, sécurisation, travail d'autonomie quotidienne et de socialisation, partage de la vie ordinaire au sein d'un collectif, participations aux différentes activités in situ et à l'extérieur).

Cette dimension est assurée par un éducateur spécialisé, deux moniteurs éducateurs et six aides médico-psychologiques.

- ✓ **La dimension thérapeutique**, dans la prise de soin au quotidien, via le suivi médical, les consultations ordinaires ou plus exceptionnelles, mais aussi par l'apport de rencontres avec le psychologue, le psychiatre et les différentes prises en charge extérieures en lien avec le projet de soin.

Cette dimension est assurée par quatre aides-soignants, un infirmier, un psychologue (à 0,4 ETP), un médecin psychiatre (à 0,06 ETP) et un médecin généraliste (à 0,03 ETP). L'utilisateur a le choix de son médecin traitant.

Les services administratifs et services généraux comptent une maîtresse de maison (à 0,8 ETP) et une secrétaire.

Admission

Pour pouvoir être admis vous devez avoir été orientés dans l'établissement à la fois par la CDAPH de la Dordogne (ou avec l'accord de cette instance, si vous relevez d'un autre département), et par l'Ase.

Afin de permettre votre admission dans l'établissement, nous avons respecté la procédure suivante :

1. Réception du dossier, envoyé par l'Ase
2. Étude du dossier par le Pont
3. Signature du contrat d'accueil provisoire
4. Décision sur la pertinence de l'admission
5. Élaboration du DIPC

Lors de votre rendez-vous d'admission, nous vous remettons :

- Le règlement de fonctionnement
- Le livret d'accueil
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie

Le dossier d'admission sera composé avec les documents transmis par le pôle de l'aide sociale à l'enfance.

L'admission ne deviendra effective que lorsque le DIPC sera élaboré et, si possible, signé de toutes les parties.

Participation des accueillis

Dans le cadre de votre prise en charge, nous allons élaborer avec vous et avec votre représentant légal, votre projet personnalisé.

Il s'agit de définir ensemble les axes de travail les plus adaptés à votre accompagnement, en fonction de vos besoins et aspirations, au regard de l'évaluation faite par les professionnels.

Vous serez associé à son projet, en fonction de vos possibilités :

- ✓ Au quotidien, avec l'équipe de la structure.
- ✓ Au travers du groupe d'expression : « À vous la parole » une fois par mois.
- ✓ Via les points et suivi du projet avec la famille ou le représentant légal.

Une rencontre annuelle individuelle, à la demande de la structure, permet de présenter la prestation globale de prise en charge pour l'année.

Des rencontres individuelles, complémentaires peuvent avoir lieu, soit à votre demande, soit à celle de la famille, de l'équipe ou du référent Ase.

Coût de la prise en charge

L'hébergement et l'ensemble des activités au Pont sont entièrement pris en charge par le conseil général, au titre de l'aide sociale à l'enfance (Ase). L'Ase assure les diverses démarches administratives d'accès à des aides financières. Elle vous attribue aussi un certain montant d'argent de poche, en fonction de votre âge.

La prise en charge des frais médicaux liés à la pathologie (ALD) est assurée par la sécurité sociale à 100%. Les autres frais médicaux sont pris en charge par l'organisme de sécurité sociale selon les barèmes ordinaires.

Les objets de valeur sont déconseillés au Pont. L'établissement décline toute responsabilité quant à la perte ou au vol d'objets de valeurs (console de jeu, téléphone portable...).

Traitement des données

Conformément aux obligations réglementaires, l'établissement se doit de recueillir et d'organiser des informations personnelles concernant l'usager accueilli sur dossier informatique ou sur dossier papier. Cette pratique est indispensable et indissociable d'un accompagnement de qualité. Le Pont conserve ces données dans un dossier nommé « dossier de l'usager ».

Elles font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de données nominatives vous concernant.

Les données médicales sont transmises au personnel médical dans l'établissement et sont protégées par le secret médical.

La communication des documents et données s'effectue dans le respect des lois et réglementations en vigueur. Ainsi, vous et votre représentant légal êtes autorisés à consulter ce dossier.

Pour ceci, vous devez en faire la demande écrite auprès du directeur du secteur enfants sur un formulaire à récupérer au secrétariat. Un délai minimum de 48 heures (pour les dossiers en cours – une semaine, pour les dossiers archivés) entre la demande et la consultation sera systématiquement observé. Le délai maximum est de deux semaines.

La consultation peut se faire sur place gratuitement, des copies peuvent être obtenues ou adressées, les frais réels engendrés peuvent être répercutés. Lors de la consultation de votre dossier, un accompagnement vous sera proposé, il est indispensable pour expliquer le contenu mais aussi pour assurer la préservation de l'intégrité du dossier.

Assurance

Le conseil général a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile, assurance des collectivités publiques, pour les risques spécifiques auprès de :

*MMA cabinet Macary Charier
14 cours Montaigne BP 1051
24101 Périgueux cedex*

Le pôle Ase vous fournit annuellement une attestation de responsabilité civile.

Départ de la structure

Le départ de la structure intervient :

- ✓ À la demande de la personne accueillie et/ou de son représentant légal. L'Ase en sera immédiatement informée.
- ✓ À la demande de l'établissement :
 - Réorientation vers un établissement mieux adapté à vos besoins
 - Orientation vers une structure d'accueil spécialisé pour les adultes : Esat, FO, Fam, Mas...

Coordonnées des responsables

L'association gestionnaire est : les Papillons Blancs de Bergerac

Association Les Papillons Blancs

6 Avenue Paul Painlevé
24100 BERGERAC

Président : M. Jean-Paul REY
05.53.74.49.49

Direction Secteur enfants

Chemin de Rosette
24100 BERGERAC

Directeur : M. Nicolas VILLOUTREIX
05.53.74.53.00

Structure expérimentale d'hébergement spécialisé « le Pont »

100 Route de Rosette
24100 BERGERAC

Chef de service : Mme Brigitte VIAROUGE
05.53.74.55.65

***Le secrétariat est ouvert de 14h à 17h le lundi
de 9h à 12h et 14h à 17h du Mardi au vendredi.***

Recours

Si vous n'êtes pas d'accord avec la prise en charge qui est proposée, vous pouvez, dans un premier temps en parler au *chef de service*. Si cela n'est pas suffisant, vous pourrez alors contacter le *directeur* du secteur enfants. Vous pouvez aussi rédiger une « *fiche de signalement d'un dysfonctionnement* », vous en trouverez au Pont (sur demande) ou au siège de l'association.

Vous pouvez aussi joindre votre référent Ase.

En cas de blocage, la *commission d'action familiale* ou la *commission éthique* de l'association peuvent aussi vous aider. Vous pouvez obtenir les coordonnées d'un membre auprès du siège de l'association au : **05.53.74.49.49**.

Au cas où toute conciliation avec l'association serait impossible, vous pouvez contacter le « médiateur » :

*Délégation départementale de l'ARS Dordogne
Service des personnes handicapées
05 53 03 10 50*

► ALLO ENFANCE MALTRAITÉE : **119** (numéro vert)

Institut National d'aide aux victimes et de médiation : 08.10.09.86.09